

À La Réunion, la grève des caisses entraîne des retards de paiement Les médecins s'interrogent sur le maintien dans l'île du tiers payant généralisé

Le mouvement de grève des employés des caisses d'assurance-maladie de La Réunion a retardé le remboursement aux médecins de l'île des actes qu'ils ont réalisés en tiers payant. Une situation d'autant plus pénalisante que 95 % de l'activité des praticiens est concernée par ce système de délégation de paiement. D'où l'idée émise par des médecins de revoir ce dispositif et de réserver le tiers payant aux bénéficiaires de la CMU et aux patients en ALD.

À L'ÎLE DE LA RÉUNION, le paiement direct par le patient reste une exception ou presque. Il faut savoir ainsi que sur les 1 250 médecins de ce département d'outre-mer, on ne compte qu'une quinzaine de praticiens en secteur II et que la tradition, depuis longtemps, fait que la quasi-totalité des actes se fait en tiers payant. En fait, 95 % de l'activité des médecins est concernée par le tiers payant, selon les informations délivrées par l'assurance-maladie. Ce ne sont donc pas les seuls bénéficiaires de la CMU ou les malades en ALD qui bénéficient de ce dispositif. Une situation qui ne se retrouve pas en métropole, ni d'ailleurs dans les autres départements d'outre-mer. « Chez nous, explique ainsi le Dr Humbert Gojon, président du Syndicat des médecins libéraux (SML) local, même les patients

qui disposent d'un revenu convenable et même les malades les plus aisés ne sont pas habitués à payer directement le médecin. » Seuls les dépassements d'honoraires des médecins du secteur II, et on a vu qu'ils n'étaient guère nombreux, font l'objet d'un paiement directement par le malade.

Médecins et bien évidemment patients se sont très bien accommodés de cette situation, même si périodiquement le débat sur le maintien du tiers payant généralisé dans l'île resurgit. Mais le récent mouvement de grève des employés de l'assurance-maladie locale qui réclamaient des augmentations de salaires et des avantages équivalents à ceux obtenus par leurs collègues des départements de la Guadeloupe et de la Martinique risque bien de modifier la donne.

Boycott de la carte Vitale. Ce mouvement, qui vient de s'achever, a en effet eu de lourdes conséquences, certes pour les patients, mais aussi pour les médecins, qui ont subi des retards importants dans le paiement des actes qu'ils ont réalisés en tiers payant. « La situation est vite devenue difficile, voire insupportable, pour de nombreux médecins, explique le Dr Gojon. Beaucoup n'ont pu respecter leurs échéances, ont dû demander le report de leurs charges et de leurs impôts. C'est in-

admissible. » En réaction, le SML local, soutenu par le syndicat au niveau national, a appelé les médecins réunionnais à ne plus pratiquer le tiers payant, sauf pour les patients bénéficiaires de la CMU et pour ceux en ALD. Autre mot d'ordre : le boycott des cartes Vitale et donc de la télétransmission des feuilles de soins électroniques, jusqu'à ce que les paiements en retard arrivent aux médecins. Du côté de l'assurance-maladie, on se veut rassurant et on affirme que tout sera réglé avant le 15 juin.

Mais ce conflit et ses conséquences auront relancé le débat sur la généralisation du tiers payant dans l'île. « Il n'est pas sain, explique le président du SML de La Réunion, que même les personnes qui peuvent sans problème payer directement leur consultation en soient dispensées. Il faut réserver ces avantages sociaux à ceux qui en ont réellement besoin. Le médecin n'a pas vocation à faire l'avance des remboursements des consultations de tous les patients. Il revient à l'assurance-maladie de remplir cette mission. »

Et d'en profiter pour dénoncer, à l'instar des responsables nationaux du SML, la proposition d'un tiers payant généralisé, reprise même, dit le Dr Gojon, par une organisation médicale et qui serait « un véritable piège pour les médecins et les patients ».

» JACQUES DEGAIN